

# RÉSEAU ÉDUCATION MÉDIAS

[www.education-medias.ca](http://www.education-medias.ca)

**Année scolaire :** 1<sup>ère</sup> à  
5<sup>e</sup> secondaire

**À propos de l'auteur**  
Jane Tallim est la directrice  
du programme éducatif du  
Réseau.

Cette activité pédagogique à  
été créée avec l'aide  
financière de Patrimoine  
Canadien, Programme du  
multiculturalisme.

## Activité pédagogique

### La criminalité et la race : perceptions

**Durée :** 2 à 3 heures (réparties sur plus d'une semaine)

**Sujet :** Criminalité

#### Aperçu

Dans cette activité, les élèves prennent conscience de la manière dont la représentation médiatique de la race et de la criminalité influence nos attitudes vis-à-vis les divers groupes minoritaires ethniques de notre société.

#### Objectifs visés

- Repérer les représentations négatives des minorités visibles dans les médias.
- Constater les préjugés entretenus à travers les médias.
- Comprendre l'influence des médias dans les perceptions de la société vis-à-vis des minorités visibles.

#### Préparation/Documents

Une excellente entrée en matière pour cette leçon est le texte *La crainte du délinquant d'une autre race ou culture*.

Faites un transparent de *Un simple policier*.

Photocopier *Le crime n'a ni race, ni culture* et *Le crime n'est ni tout à fait noir, ni tout à fait blanc*.

#### Déroulement suggéré

##### Discussion

Présentez le transparent de *Un simple policier* sur le rétroprojecteur.

Demandez à vos élèves :

- Quel est le message de cette campagne d'intérêt public?

- Sur quels stéréotypes et hypothèses cette publicité se base-t-elle afin d'être efficace? Comment les contre-t-elle?
- Est-ce qu'il s'agit d'une publicité efficace? Pourquoi ou pourquoi pas
- Dans son livre *Mass Media and Popular Culture*, Barry Duncan utilise le terme « l'autre dangereux » (*dangerous other*) afin de décrire notre perception de certaines personnes dans la société. Pouvez-vous identifier des groupes de personnes qui sont stéréotypés comme étant des « dangereux »? (*Cette liste peut inclure les immigrants, les adolescents, les personnes qui ne sont pas de race blanche, les motocyclistes et les autochtones.*)
- D'où tirons-nous ces croyances? (*L'environnement, les amis, la famille, la religion, les écoles et les médias jouent tous un rôle dans le façonnement de ces attitudes.*)

Écrivez ce qui suit au tableau :

« La police décrit le suspect comme étant un homme de race noire dans la vingtaine... »

« Un Indien retrouvé assassiné à Belleville »

« Les détectives enquêtent présentement sur la mort d'un employé d'une firme de courtage. Le corps de l'homme, d'origine asiatique, a été trouvé par le propriétaire de la firme en fin de soirée... »

Demandez à vos élèves :

- Qu'est-ce que ces nouvelles ont en commun?
- À quel moment croyez-vous que la race devient un élément pertinent à une nouvelle?
- Est-ce que les identifications raciales retrouvées dans ces nouvelles sont pertinentes? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Quels problèmes surgissent à la suite de l'utilisation non justifiée de l'identité raciale dans les faits divers?
- Selon vous, quelle importance ont les médias quant aux croyances du public à l'égard des autres races et cultures?

En 2000, la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) menait une étude sur les propos racistes dans les médias écrits canadiens-anglais. Les observations des chercheurs soulevaient de nombreuses inquiétudes à propos des biais des médias et de la discrimination dans les nouvelles. Ils ont découvert que :

- les gens de couleur sont sous-représentés et pratiquement invisibles dans les médias;
- ils sont faussement représentés et stéréotypés dans la couverture médiatique.

Les chercheurs ont conclu que les médias articulent et transmettent des idées, des images et des récits puissants et négatifs au sujet des minorités ethno-raciales qui peuvent avoir une influence significative sur le système collectif de croyance de la société canadienne. Les chercheurs se sont également dit préoccupés par les bulletins de nouvelles qui lient continuellement des groupes spécifiques aux activités criminelles ou dangereuses. Ils désignent ces phénomènes par les concepts de « racialisation des faits divers » et de « langage de l'autre ».

Les chercheurs ont toutefois aussi noté que ce type de couverture médiatique n'est pas nécessairement intentionnelle et que beaucoup de facteurs limitent ou biaisent les nouvelles quand il est question de la race.

Pouvez-vous penser à ce que certains de ces facteurs pourraient être?

*D'abord, il y a le manque de diversité dans l'industrie de l'information, à la fois au niveau de la propriété des médias et dans les salles de nouvelles, c'est-à-dire au sein des producteurs, des réalisateurs et des journalistes qui choisissent et rapportent les histoires (en 2000, 97,3 % des journalistes canadiens étaient blancs).*

*De plus, les médias canadiens deviennent de plus en plus homogènes et concentrés – une mauvaise nouvelle pour les minorités ethniques et les minorités visibles.*

*Ajoutez à cela la pression croissante de traiter le journalisme comme une autre forme de divertissement et vous obtenez une industrie de l'information qui consacre peu de temps aux enjeux importants pour les minorités visibles - soit l'immigration, l'intégration, l'équité, les relations raciales et la compréhension interculturelle - et ce, au profit de plus d'histoires sensationnelles.*

L'utilisation injustifiée de l'identité raciale ne se retrouve pas que dans les faits divers. Une manière pour les journalistes de vérifier si la race ou l'origine ethnique est pertinente à une nouvelle est de se demander si la race de l'individu aurait de l'importance s'il était blanc. Est-ce que les titres ci-dessus auraient été semblables pour un individu de race blanche?

### **Activité 1**

Distribuez *Le crime n'a ni race ni culture* à vos élèves.

- Dans son article, Susan Riley fait la distinction entre la criminalité asiatique et la criminalité au sein de la communauté asiatique. Quelle est la différence entre ces deux concepts?
- Pourquoi sommes-nous si prompts à étiqueter la criminalité à l'aide de termes comme « criminalité asiatique », « criminalité noire », « criminalité juvénile », etc.?
- Quel rôle la culture joue-t-elle dans nos perceptions de la race et de la criminalité?

### **Activité 2**

Distribuez *Le crime n'est ni tout à fait blanc ni tout à fait noir*.

Dans cet article, Randall Denley fait la satire de l'utilisation par les médias de l'identité raciale dans la couverture des incidents criminels. Afin d'atteindre son objectif, il a condensé un certain nombre de techniques journalistiques utilisées couramment par les journalistes (par exemple, l'utilisation d'estimations policières des crimes commis par les blancs afin de justifier les craintes vis-à-vis de cette « vague de criminalité blanche »). Denley utilise également un ton satirique pour se pencher sur quelques-unes des questions les plus sérieuses relatives à l'identification raciale et au journalisme policier.

- Demandez à vos élèves d'identifier les techniques journalistiques incluses dans cet article.
- Quelles sont les questions les plus sérieuses que l'auteur soulève?

### **Prolongement**

Pendant un mois, les élèves devront collectionner les articles de journaux et de magazines relatifs à la criminalité. Lorsque ces articles sont rapportés en classe, les élèves les analyseront et les classeront selon les catégories suivantes :

- sans identification raciale
- avec identification raciale pertinente
- avec identification raciale injustifiée

Lorsqu'il y aura identification raciale, les élèves souligneront aussi :

- les techniques utilisées dans la rédaction de cet article
- le ton de l'article
- l'impact global sur le lecteur

À la fin du mois, les élèves feront des statistiques et afficheront les résultats.

### **Passer à l'action**

Les élèves peuvent envoyer leurs résultats aux magazines et aux journaux analysés. Pour les articles contenant des identifications raciales injustifiées, les élèves pourraient contacter le rédacteur en chef ou autre et demander les raisons pour lesquelles le journal ou le magazine a fait cette distinction.

## Document d'accompagnement

# La crainte du délinquant d'une autre race ou culture

*Par The Church Council on Justice and Corrections*

« Lorsque nous craignons l'inconnu, nous tuons l'inconnu. Il s'agit d'un instinct naturel. »

Randall Tetlich  
Devant la Commission royale d'enquête  
sur les peuples autochtones

« Même si nous vivons ensemble, ce n'est pas comme si nous vivions ensemble. C'est comme ça que je le vois. »

Chef Jonas Sangris  
Devant la Commission royale d'enquête  
sur les peuples autochtones

Dans la foulée du très publicisé meurtre au Just Desserts de Toronto, alors que les autorités policières étaient à la recherche de trois suspects de race noire et d'origine jamaïcaine, le président du Metro Toronto police Association, Art Lymer, déclarait : « Sommes-nous en train d'importer de la criminalité? Si c'est le cas, exportons-la aussitôt que possible. »

Certaines personnes croient qu'un meilleur contrôle de l'immigration est la réponse adéquate au problème de la criminalité.

Mais Tony Doob n'y croit pas.

« En parlant de la crainte de la criminalité, nous la rendons invisible, affirme Doob. Les gens parlent de manière codée ici. À Toronto, il est devenu correct de blâmer les Jamaïcains pour les crimes commis par des Noirs. Dans leur esprit, les gens font la distinction entre les Noirs et les Jamaïcains, renforçant ainsi les préjugés .»

Le Canada importe-t-il la criminalité? Derrick Thomas, un chercheur vétérinaire du ministère de l'Immigration du Canada, est l'auteur d'un rapport indiquant que les gens nés à l'extérieur du Canada sont en fait moins susceptibles que les personnes nées au Canada de commettre des crimes passibles d'emprisonnement. « Cette étude suggère que, aussi longtemps que l'on y prête attention, les niveaux présents d'immigration ne contribueront à aucune augmentation exagérée des crimes graves au Canada. » Les Canadiens d'origine étrangère constituent 20,2 % de la population canadienne, mais seulement 11,9 % de la population incarcérée ou en liberté conditionnelle en 1991. Les statistiques gouvernementales indiquent que seulement 18 immigrants d'origine caraïbienne sur 10 000 se retrouveront au pénitencier. Malgré cela, un sondage Angus Reid-Southam réalisé auprès de 1 508 Canadiens en 1994, révèle que 51 % de la population est d'accord avec l'affirmation que certains groupes ethniques ou raciaux sont plus susceptibles d'être impliqués dans des crimes que les autres.

Il se peut qu'il existe un problème de criminalité au sein de la communauté jamaïcaine de Toronto et dans les communautés ethniques ailleurs. Plusieurs leaders de ces communautés sont d'accord jusqu'à un certain degré mais demandent cependant que son importance soit relativisée à une taille plus réaliste, dénuée des préjugés et des craintes qui se rattachent à la question de la peur de la criminalité.

Selon Michael Petrunik et Joseph Manyoni, de nouvelles préoccupations ont vu le jour relativement aux stéréotypes criminels des minorités visibles. Parmi les facteurs influençant cette tendance se trouve la vague de « non-Blancs » migrant vers les grandes villes canadiennes de même que la perception d'une augmentation de certains types de crimes de même que certains incidents largement médiatisés où l'on a pu assister à des allégations de racisme de la part du système judiciaire canadien. Même le terme « minorités visibles » regroupe sous un même vocable plusieurs groupes raciaux, ethniques et culturels. Il existe plusieurs différences socioéconomiques et générationnelles entre les membres de tout groupe particulier, incluant celui des Noirs. Petrunik et Manyoni soulignent : « Différentes communautés de minorités visibles peuvent varier considérablement, non seulement en termes de types et de niveaux de criminalité, mais également dans la peur de la criminalité, les attitudes face au système judiciaire et les approches de résolution du problème de la criminalité ».

Au coeur de la problématique de la crainte de la criminalité, on retrouve la relation entre plusieurs groupes raciaux et les autorités policières. Tim rees reconnaît, dans une étude datant de 1985, que les institutions politiques et sociales canadiennes ont été incapables de s'adapter facilement et rapidement aux changements dans la composition raciale de la société qu'elles doivent desservir. On a recensé de nombreux cas de tensions entre la communauté et la police à la suite d'incidents particuliers.

La police aimerait comptabiliser des statistiques reliant la criminalité et la race, sans doute partiellement pour démontrer la prédominance de la criminalité dans certaines régions ou dans certaines communautés. Tony Doob reconnaît la pertinence d'établir ces statistiques pour d'autres bonnes raisons, mais jamais pour étiqueter une race particulière comme étant plus « délinquante » que d'autres. Des statistiques reliant la criminalité et la race pourraient, par exemple, être utilisées dans le traitement des personnes, afin de déterminer les types de programmes et de personnel qui seraient les plus utiles et pour identifier les groupes s'intégrant dans le système et de souligner la nécessité d'un travail de prévention dans certaines communautés en particulier. Mais les statistiques officielles des autorités policières ne remplissent pas adéquatement leur rôle dans la description de plusieurs crimes et ne donneraient pas un portrait juste de la criminalité par un groupe racial en particulier.

John Lea donne une excellente description du cercle vicieux dans lequel les jeunes des minorités visibles sont enfermés, particulièrement dans leurs démêlés avec la police :

« L'étiquetage d'un groupe ethnique comme plus "délinquant" ou même d'une large section de celle-ci, comme par exemple les jeunes hommes, facilite l'adoption de stratégies policières générales orientées vers la concentration des efforts pour arrêter les Noirs dans les quartiers de la ville comptant une forte concentration de Noirs ou dans les centres commerciaux principaux où les jeunes Noirs sont immédiatement soupçonnés de l'intention de voler. La résultante de ce processus est une

situation où l'étiquetage d'un groupe ethnique comme plus "délinquant" mène rapidement à un nombre disproportionné de membres de ce groupe arrêtés. Ce processus de magnification, reflété dans les statistiques policières, sert à confirmer les préjugés policiers relatifs à la criminalité menant à une plus forte concentration des ressources policières déployées contre ce groupe et une magnification plus importante de ses taux d'arrestation. La situation empire lorsque les jeunes agissent selon ce qui est décrit ci-haut et/ou utilisent le racisme comme justification de tout délit qu'ils commettent. »

Il existe une crainte subtile, et pas si subtile vis-à-vis quiconque est différent de soi. Pour cette raison, la peur de la criminalité est la peur de la différence. Nous craignons l'imprévisibilité de quiconque. Nous demandons : d'où viennent-ils? que font-ils? La peur devient une manière de réagir aux personnes qui paraissent, parlent et agissent différemment de la majorité. Des études ont continuellement démontré que cette peur est élevée dans les quartiers où l'on assiste à des croissances inattendues de la population « minoritaire ». Jean-Paul Brodeur explique que la crainte de la criminalité et les sentiments d'insécurité sont exploités en réaction à l'immigration au sein d'un quartier. Les gens ont l'impression que leurs emplois sont menacés et que les valeurs foncières vont chuter. Lagrange a élaboré sur l'anxiété et la peur d'être remplacé par des étrangers dans le milieu de travail : la frustration de se retrouver au chômage est sublimée dans le stéréotype que tous les immigrants sont des criminels. La délinquance devient le point où le sentiment de vulnérabilité des diverses agressions est cristallisé.

De même, ces peurs de la différence rejoignent les peurs d'être victimisé, ce qui fait qu'une personne agressée par une personne d'un groupe racial différent peut stéréotyper une race entière et craindre toutes les personnes de cette race.

La justice criminelle est une question prioritaire pour plusieurs Canadiens qui croient être marginalisés ou menacés pendant que la composition du Canada inclut davantage de membres de minorités visibles. Un rapport de Stan Lipinski au ministère de la Justice souligne : « les centres urbains font face à une pression considérable suivant la migration importante dans les principales villes canadiennes. Alors que la société devient plus complexe, il y a une diversité croissante dans les communautés culturelles avec différentes valeurs et croyances jouant un rôle dans la définition de cette vision ».

Barry Thomas, directeur exécutif du Canadian Centre for Police Race Relations, parle des peurs déraisonnables dans la communauté comparativement aux taux de risque et de criminalité. Ce qui l'inquiète le plus est le développement d'un « apartheid sophistiqué » dans plusieurs villes majeures du Canada, ce qu'il définit comme étant un « apartheid sans les symptômes ». Thomas, lui-même un immigrant en provenance de l'Afrique du Sud, reconnaît que certaines peurs sont tout à fait normales. Il parle ici des conséquences normales d'une première tentative d'intégration des immigrants là où certaines personnes au Canada craignent ceux qui paraissent et agissent différemment.

« C'est une histoire typique d'immigration, dit-il. Mais là où nous échouons comme pays est dans la deuxième étape, là où la vraie adaptation devrait se produire. Nous n'avons pas défini aux immigrants ce que c'est d'être Canadien. Quelques immigrants y parviennent. D'autres non... Nous sommes confrontés à un choix. Nous pouvons avoir une

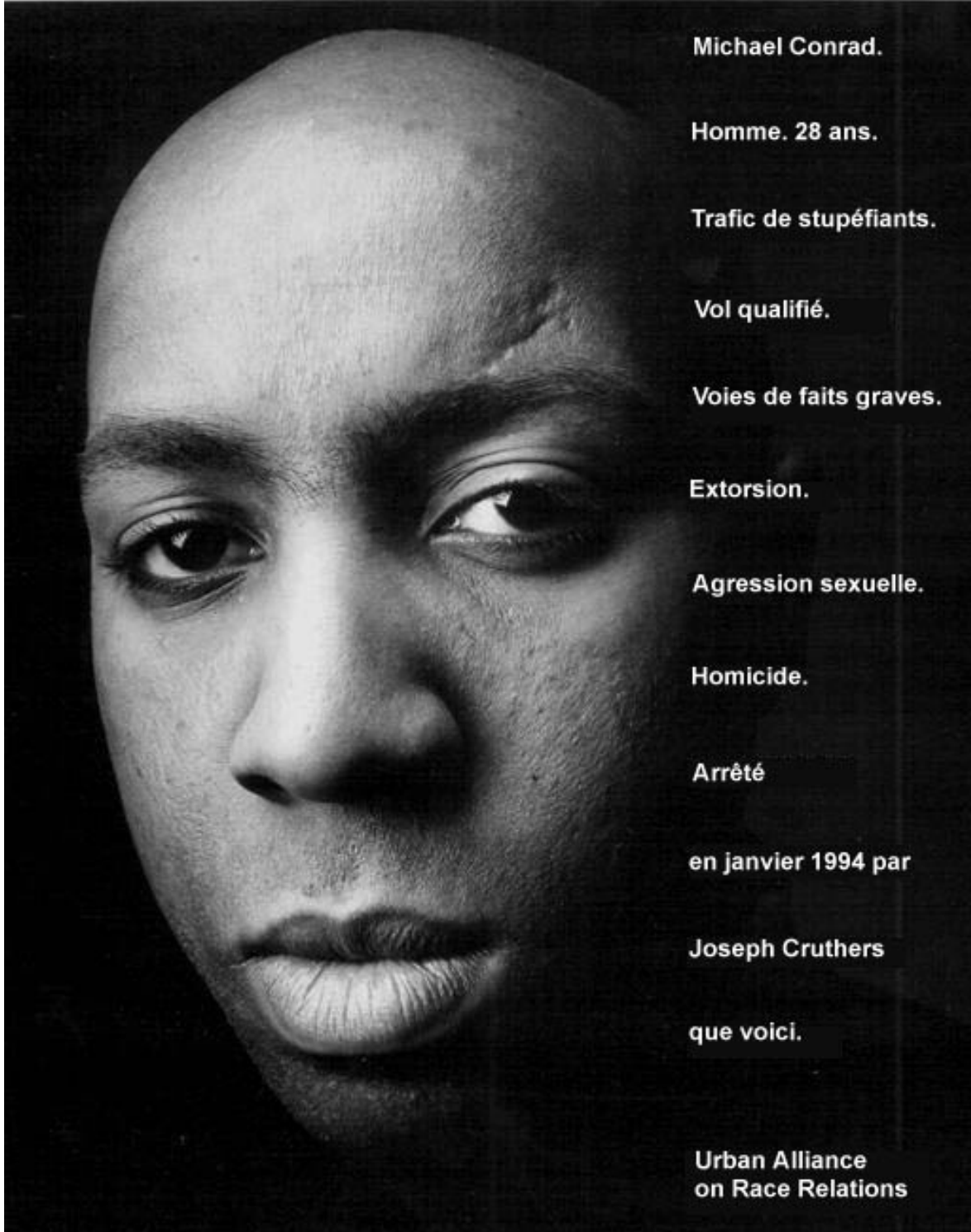
forme d'apartheid sophistiqué comme à New York, où les Noirs font leurs affaires dans une communauté et les Blancs font les leurs dans une autre avec une guerre constante à la frontière de ces deux territoires ou nous pouvons négocier la paix maintenant avant qu'il ne soit trop tard. »

---

**Source :** traduction d'un extrait tiré du rapport *Fear of Crime in Canada: Taking the Pulse of a Nation*, rédigé par The Church Council on Justice and Corrections, pour le ministère de la Justice du Canada, avril 1995. On peut trouver le document intégral sur le site Web du *Réseau d'accès à la Justice*.

Document d'accompagnement

## Un simple policier



Michael Conrad.

Homme. 28 ans.

Trafic de stupéfiants.

Vol qualifié.

Voies de faits graves.

Extorsion.

Agression sexuelle.

Homicide.

Arrêté

en janvier 1994 par

Joseph Cruthers

que voici.

Urban Alliance  
on Race Relations

## Document d'accompagnement

### Le crime n'a ni race, ni culture

Par Susan Riley

Si le racisme était toujours visible, violent et évident, il serait facile à reconnaître et plus facile à traiter. Mais malheureusement, le racisme peut être subtil et effacé, une composante de la texture quotidienne de nos vies.

Pendant les vacances, par exemple, trois hommes ont été poignardés tard dans la nuit au restaurant Saigon Capital, sur la rue Somerset. Le restaurant est vietnamien et les personnes impliquées étaient d'origine asiatique.

Cela en fait-il un crime asiatique comme les titres de nos quotidiens peuvent le suggérer? Est-ce que le fait que le crime soit motivé par l'extorsion en fait un crime particulièrement asiatique? Et quels Asiatiques? Vietnamiens? Chinois? Indonésiens?

Ou n'était-ce simplement qu'un crime? Est-ce que toute tentative afin de mieux le préciser reflète un préjugé irréflecti ou est-ce un aspect essentiel d'un travail policier efficace? L'automne dernier, lorsque des élèves d'une école secondaire d'Ottawa ont été impliqués dans une confrontation avec la police de Hull, personne n'a parlé de « crime blanc ».

Pour être juste, une nouvelle publiée dans le *Citizen* concluait qu'aucune vague de criminalité ne faisait rage au sein de la communauté asiatique d'Ottawa. L'article témoignait également des préoccupations réelles des communautés asiatiques de Toronto et de Vancouver où les brutes et les trafiquants sévissent aux dépens de leur communauté et de la société dans son ensemble.

Mais cela ne constitue toujours pas une criminalité asiatique. Il s'agit de criminalité au sein de la communauté asiatique. La distinction est vitale.

L'article du *Citizen* citait également une avocate d'origine vietnamienne, Nhung Thuy Hoang, qui défend les canadiens d'origine asiatique accusés de divers crimes. Les accusations les plus communes selon elle? Vol et violence conjugale.

Cela ne ressemble en rien à de la criminalité asiatique. Au contraire, ces crimes sont communs à presque toutes les cultures. Imaginez la révolte s'il l'on commençait à qualifier la violence conjugale comme de la « criminalité masculine ».

La communauté asiatique pose en effet un défi particulier aux forces policières, non pas parce que les Asiatiques sont plus déviants de nature, mais parce que leur langue et leur culture sont si étrangères.

À Vancouver et à Toronto, la police peut compter sur des unités d'enquête spéciales, composées d'Asiatiques, depuis les années 70.

Les journaux rapportent occasionnellement des histoires à sensations racontant leurs luttes contre les « gangs de rues asiatiques » qui opèrent les rackets de protection, le trafic de stupéfiants et la prostitution.

(Là encore, le langage est subjectif. Si un groupe de garçons asiatiques portant des vêtements de cuir, des chaînes et démontrant de l'agressivité vous bousculent sur le trottoir, s'agit-il d'un gang de rue asiatique ou simplement un groupe de jeunes mal élevés?)

Ottawa compte également sur sa propre unité asiatique, créée en 1987, la seule escouade se consacrant à une communauté ethnique. Son but visé est d'aider plutôt que de cibler les Canadiens d'origine asiatique.

Nhung Thuy Hoang fait l'éloge de cette approche, soulignant que « beaucoup de policiers ne sont pas familiers avec notre culture ».

Elle se rappelle d'une client, d'origine vietnamienne, qui était accusé d'avoir brûlé des feuilles mortes dans un parc municipal, une pratique courante dans son pays d'origine. D'autres Vietnamiens sont accusés de négligence lorsqu'ils laissent leurs enfants s'aventurer au large, comme ils le faisaient dans les camps de réfugiés.

Et à l'opposé, d'autres sont stupéfiés de constater que leurs habitudes de démontrer physiquement aux enfants leur affection sont perçues par les non Asiatiques comme de l'abus sexuel.

Selon l'avocate, il n'existe pas un besoin de protection contre les gangs de rue dans la communauté asiatique d'Ottawa, Mais il y a un besoin de surveillance policière éclairée et sensible.

Ce dont elle parle constitue bien entendu l'autre facette du racisme : une reconnaissance respectueuse de la différence. Lorsque nous, incluant les forces policières et la société dans son ensemble, atteindrons cet objectif, la « criminalité asiatique » disparaîtra.

---

**Source :** Susan Riley, « Le crime n'a ni race, ni culture », publié dans *The Ottawa Citizen* le 12 janvier 1993. Reproduit avec permission.

## Document d'accompagnement

# Le crime n'est ni tout à fait noir, ni tout à fait blanc

*Par Randall Denley*

**Il arrive quelquefois que pour pouvoir réfléchir clairement à une question, il faut se tenir sur la tête. Imaginez une nouvelle qui se lirait ainsi :**

Le corps policier d'Ottawa semble impuissant à mettre un terme à la vague de criminalité sévissant dans la région, allant de la fraude à l'homicide, en passant par le trafic de stupéfiants.

« Il y a un élément commun à tout ceci », commente Brian Ford, le chef des services policiers d'Ottawa. « Dans chaque cas, les criminels sont Blancs ».

Même si les statistiques relatives à la criminalité ne tiennent pas compte de la race, la police d'Ottawa estime que 90 % des crimes commis dans la région le sont par des individus de race blanche.

Les policiers demandent l'embauche d'agents supplémentaires de race blanche afin de les aider à mieux comprendre les habitudes des criminels blancs.

Ford, qui est de race blanche, va droit au but quant à l'élément racial de cette vague de criminalité. « Quelques-unes de ces familles se sont établies au Canada il y a des générations. Ce qui fait peur, c'est que les criminels sont comme vous et moi ».

Des sources policières indiquent que les criminels de race blanche portent souvent des vêtements sportifs ou même des complets-cravates, mais il n'existe pas de code vestimentaire particulier pouvant alerter les victimes potentielles de la présence d'un criminel blanc.

Des porte-parole pour les Blancs de la région ont été choqués par les statistiques présentées, mais demeurent sur la défensive.

Jacquelin Holtzman est membre du Conseil de ville d'Ottawa, un organisme composé entièrement de Blancs qui est réputé exercer un pouvoir considérable au sein de la communauté blanche. Elle est connue sous le nom de rue de Mairesse.

« Les personnes blanches que je connais sont sûrement l'exception ici, affirme Holzman. Des gens d'affaires, des lobbyistes, des personnes comme ça. Tous des citoyens modèles. Nous les oublions quelquefois lorsque les médias publient une autre nouvelle sur la criminalité commise par les Blancs ».

Les statistiques sur la criminalité blanche sont « étonnantes, spectaculaires et stupéfiantes », selon les mots du conseiller municipal Richard Cannings. Cannings, qui est Blanc, propose de convertir certaines rues en sens uniques et fermer certaines routes afin de repousser les criminels blancs hors de son territoire.

Quelques criminologistes remettent en doute la théorie voulant que la race soit un facteur dominant relativement à la criminalité, avançant plutôt que la pauvreté et le chômage sont à blâmer.

Selon le professeur John Smith, « si le gouvernement peut trouver une manière de remettre les Blancs au travail, plusieurs ne ressentiraient pas le besoin de se tourner vers le crime ».

Des porte-parole pour les Premières Nations du Canada se sont dit soulagés que le problème des crimes commis par les Blancs soit finalement discuté.

« Nous aimerions que des études généalogiques soient effectuées sur ces personnes afin qu'elles soient déportées dans leur pays d'origine. Laissons la France et l'Angleterre se débrouiller avec leurs propres problèmes ».

---

Cela semble ridicule de cette manière, non? Presque aussi ridicule que d'avoir à discuter sérieusement de l'idée que parce quelques Noirs sont des criminels, tous les Noirs ne sont bons à rien.

Nous avons appris ces derniers jours l'existence de gangs de rue composés de Jamaïcains, la plus récente menace criminelle ethnique. Maintenant, les Canadiens d'origine jamaïcaine doivent de nouveau se défendre. Comme lorsque Ben Johnson, le fameux sprinter canadien, est redevenu un Jamaïcain après avoir utilisé des stéroïdes. Comme Clinton Gayle, accusé du meurtre d'un agent de police de Toronto, est devenu un Jamaïcain même s'il vit dans ce pays depuis l'âge de 8 ans. Il faut se sentir désolé pour les Canadiens d'origine jamaïcaine qui ont à subir ce type de publicité exagérée et qui, sans doute, craignent aussi la vague de crimes commis par des Blancs.

---

**Source :** Randall Denley : « Le crime n'est ni tout à fait noir, ni tout à fait blanc », publié dans *The Ottawa Citizen*, le 28 juillet 1994. Reproduit avec permission.